

## VŒUX 2020 Montalet le Bois

Mesdames, Messieurs,

Chères montalboisiennes, chers montalboisiens,

Je tiens tout d'abord à saluer :

- Notre député : Mr Michel VIALAY
- Notre sénatrice : Madame Sophie PRIMAS, chargée de représenter Mr le Président du Sénat Gérard LARCHER qui ne peut se joindre à nous aujourd'hui et vous prie de l'en excuser,
- Nos conseillers départementaux :
  - Madame la Vice-Présidente du conseil départemental : Cécile Dumoulin
  - Monsieur Guy Muller
- Mr le Président de la C.U. GPS&O : Philippe TAUTOU
- Messieurs les maires et les élus
- Mesdames et messieurs les conseillers municipaux
- Les représentants de la Gendarmerie de Limay
- Mesdames et Messieurs les représentants des associations, en particulier l'APE et AVL3C
- Notre secrétaire de mairie : Virginie LEFEVRE, excusée car elle encadre son club de gymnastique dans une compétition à Dreux
- Nos agents municipaux :
  - Marie Antunes, ATSEM auprès des enfants des classes de maternelle et du CP, mais aussi en charge de la cantine et aussi de la tenue du bureau de poste...
  - Nathalie Ramboz pour le périscolaire (garderie et cantine)
  - Nathalie Bellamy pour l'entretien des locaux communaux
  - Fabrice Chialva : notre agent technique qui nous a rejoints depuis un peu plus d'un an.

J'avais prévu de ne pas organiser cette cérémonie et vous en avais informés dès la fin de l'été, au regard des règles strictes qui s'appliquent en cette période pré-électorale. Mais j'ai entendu la demande de certaines personnes suite à l'annulation du repas de l'amitié faute d'un nombre suffisant de participants. Cette annulation a mis en évidence le besoin de créer une occasion de nous rencontrer, raison pour laquelle nous sommes réunis ici aujourd'hui.

La cérémonie des vœux est traditionnellement l'occasion de revenir sur les réalisations de l'année écoulée et de présenter les projets de la municipalité pour l'année à venir.

Mais cette année 2020 est une année particulière : c'est une année électorale. Mes propos se doivent donc de respecter les prescriptions de la loi en matière de communication en période pré-électorale, et c'est pourquoi je me limiterai à l'évocation des évènements qui ont marqué l'année 2019.

L'année écoulée 2019 a donc été fortement marquée par les évènements que vous connaissez, que je ne vais pas détailler ici, mais je crois utile de revenir sur quelques points.

Lors de la réunion publique du 7 décembre 2018, vous aviez demandé de renoncer au projet de contrat rural par une pétition recueillant les signatures de 82% des nombreuses personnes présentes. Ce projet comportait l'acquisition du bâtiment que vous apercevez par les fenêtres, et pour lequel les risques financiers s'avéraient trop importants. Vous aviez déclaré préférer le fait de devoir payer un dédit au propriétaire conformément à la clause du compromis de vente, plutôt que de s'engager dans de tels risques non maîtrisés.

Après avoir dû compléter l'effectif du conseil municipal par une élection complémentaire le 10 février, créer une commission des finances chargée de travailler sur les comptes de la commune, puis procéder à une nouvelle élection du maire et des adjoints le 28 mars, il a fallu réexaminer le projet de contrat rural et après de multiples concertations avec les conseillers municipaux et les habitants, le conseil municipal a voté contre l'acquisition du bâtiment et entériné la décision de renoncer au contrat rural dans sa globalité.

Je tiens à signaler que le propriétaire du bâtiment, Mr Jean-Pierre Châtelain, a souhaité ne pas réclamer la totalité de son dû et a proposé de « couper la poire en deux », et au nom de la commune je tiens à l'en remercier ici publiquement.

Par contre, le projet de contrat rural contenait une partie dédiée à la mise en accessibilité des bâtiments communaux pour les PMR, chose que nous devons absolument prendre en compte par obligation légale sachant que la commune avait accumulé du retard au regard des délais légaux. Il a donc fallu reconstruire un projet dans cet objectif et sans perdre de temps, et aller chercher les subventions nécessaires, obtenues à hauteur de 70%, dont 40% par le département au titre de la DETR et 30% par la communauté urbaine au titre d'un fonds de concours, et je tiens à remercier ces précieux partenaires très sincèrement. Ce projet nous permet de nous mettre en conformité avec la loi pour un budget qui ne dépasse pas la moitié de celui prévu initialement dans le contrat rural. Il permet surtout de rendre accessible à tous cette salle communale où nous nous trouvons et à laquelle nous sommes tous attachés.

Je tenais à faire ce résumé pour vous permettre de comprendre ce qui est entrepris actuellement pour l'accessibilité des bâtiments communaux.

Les travaux prévus concernent donc la mairie, l'école et le cimetière. Pour la mairie, il s'agit de rendre accessible la salle où nous sommes par un élévateur, réaliser un WC PMR, et rendre les services administratifs de la mairie et la poste accessibles aux PMR par une entrée en façade donnant sur une place de stationnement mise aux normes. Pour la mise en œuvre, nous sommes contraints par les délais de disponibilité des entreprises. Ces travaux vont démarrer début mars pour finir avant l'été en ce qui concerne la mairie. Pour l'école, il s'agit de la mise aux normes d'accessibilité des WC de la cantine et des deux classes, et aménager une rampe d'accès au niveau de la sortie de secours du dortoir de la maternelle. Ces travaux sont programmés durant les vacances scolaires de février, donc d'ici 3 semaines. Pour le cimetière, nous sommes obligés de retirer en partie les graviers des allées (je me souviens du collectif de

bonnes volontés qui les a étalés il y a quelques années, mais comme me répétait mon grand-père, faire et défaire c'est toujours travailler... !). L'objectif est de compacter et engazonner ces allées afin de permettre la circulation d'un fauteuil roulant.

En cette année 2019, le projet de restauration de notre église a enfin pu se terminer. Les travaux ont commencé en 2017 par la réfection complète de la couverture, de la main experte de Michel COHIN et d'ANTONIN à qui je tiens à rendre hommage pour leur remarquable travail. La réfection intérieure a ensuite été réalisée durant l'hiver dernier et s'est terminée pour l'essentiel fin février 2019, par un travail à l'ancienne d'une qualité que tous les visiteurs ont pu remarquer. Je remercie très sincèrement les Artisans du Vexin pour ce travail exemplaire (je pense particulièrement à Patrick, Compagnon maçon passionné, ainsi que ceux qui l'ont accompagné dans ces travaux, et aussi bien sûr Mr DA COSTA qui a conduit et coordonné ces travaux en faisant preuve d'une remarquable qualité d'écoute et de conseils).

Je tiens à remercier le PNR pour le soutien à la fois technique et financier qui a permis d'entreprendre et mener à bien cette restauration complète de notre église, et remercier particulièrement les bénévoles qui ont retroussé les manches pour aider à ce superbe résultat et permettre une bénédiction de l'église le 31 mai par Monseigneur Eric AUMONIER, évêque de Versailles qui nous a fait l'honneur de sa présence. Je tiens à mettre à l'honneur particulièrement notre amie Nicole DEMALDENT, qui a gratté, décapé, teinté et protégé chacune des tomettes de l'intégralité du sol de l'église, y compris la sacristie, le tout à genoux par une température de 2 degrés !

L'année 2019 a vu également le changement tant attendu de la porte de l'atelier communal, projetée depuis des années et enfin concrétisée, qui me donne l'occasion de remercier les frères Mayer, Franck et Stéphane, pour leur savoir-faire et le résultat qui change en particulier la vie de notre agent technique Fabrice CHIALVA, qui ne prendra plus la vieille porte sur la tête comme cela lui est arrivé, ainsi qu'à d'autres avant lui, moi y compris... !

Concernant les finances de la commune, début 2019 nous avons créé une commission des finances afin de pouvoir mieux contrôler et maîtriser la gestion financière. Je remercie particulièrement Nicolas Bel qui a réalisé tout au long de l'année un travail de fourmi à éplucher régulièrement le grand livre des comptes communaux et surveiller les recettes et bien sûr les dépenses... Les résultats positifs nous permettent actuellement de travailler sereinement à l'élaboration du budget primitif 2020 qui sera soumis au vote le 24 février en séance publique du conseil municipal. Je précise que nous nous réunissons demain soir pour avancer sur ce projet de budget, et il s'agit d'une réunion de travail qui ne sera pas publique pour des raisons de confidentialité.

Certains se posent peut-être la question : Pourquoi voter le budget en février alors qu'une nouvelle équipe municipale prendra les rênes fin mars ? Eh bien j'ai copié l'initiative de la Communauté urbaine et j'ai donc estimé qu'entre l'installation de la nouvelle équipe fin mars et la date butoir du 15 avril, il serait difficile d'élaborer et de voter un budget en seulement deux semaines. Le fait de voter le budget avant l'élection n'empêchera pas la nouvelle équipe d'apporter les modifications éventuelles qu'elle estimera nécessaires.

Je voudrais dire un mot sur le sujet des pesticides. J'ai lancé un sondage par mail l'été dernier, suite aux arrêtés pris par certains maires de France, qui ont été annulés pour la plupart par le tribunal administratif. J'ai reçu de nombreuses réponses très intéressantes. Si la quasi-totalité ont exprimé le souhait de voir cesser les traitements des cultures par les pesticides, la plupart ont souligné le fait essentiel qu'il ne s'agit pas d'agir à l'encontre des agriculteurs pour autant. Je pense et j'insiste sur le fait que les agriculteurs ne sont pas des criminels. Ce sujet est très complexe car il concerne tout un ensemble de maillons de la chaîne alimentaire jusqu'à nos choix individuels des produits que nous consommons. Alors je ne pense pas que procéder par interdiction apporte une quelconque solution constructive à ce problème, interdiction d'ailleurs illégale puisque relevant

exclusivement du pouvoir de police spécial des ministres concernés. Rien ne peut se faire sans une volonté concrète d'accompagner financièrement et techniquement les agriculteurs qui sont en première ligne face à la nocivité des produits incriminés.

Je ne vous ai pas encore fait de retour suite à vos réponses car j'ai préféré prendre le temps nécessaire à la réflexion, à la consultation et à la documentation approfondie plutôt que d'alimenter des propos souvent empreints de partialité et de militantisme aveugle relayé par les media.

Clairement, pour moi ce sujet dépasse l'enjeu de la santé publique et représente un véritable enjeu de société pour lequel chacune et chacun est concerné et responsable et qu'on ne le règlera certainement pas par un arrêté municipal...

En tous cas, d'après les études que j'ai pu consulter, il faut bien distinguer ce qui est du domaine de la culture maraichère de ce qui concerne les grandes cultures céréalières. Les enjeux et les conditions d'évolution possible ne sont pas les mêmes et absolument pas comparables.

La présence bi-mensuelle d'Adeline et son camion de vente itinérante de produits locaux des Yvelines est voulue dans le but de proposer une alimentation propice à notre santé et au plaisir de nos papilles gustatives. Elle propose non seulement des fruits et légumes provenant des producteurs locaux, mais aussi des produits frais variés et des denrées non périssables de grande qualité. Je salue au passage la contribution des institutions départementales et communautaires à la réalisation de son projet d'amener les meilleurs produits locaux jusqu'à nos portes, à l'heure où nos villages souffrent d'avoir vu disparaître les petits commerces. Il conviendrait d'ailleurs que ces mêmes institutions cessent de favoriser les industries qui en sont la cause... Bref, seul l'accueil et le succès que vous accorderez à toutes ces initiatives écoresponsables pérennisera les offres qui viennent à vous. Nous devons unir concrètement nos efforts, mairie et associations telles que l'APE, afin de vous proposer des opportunités de vous nourrir et vous régaler grâce aux diverses initiatives qu'il convient de bien coordonner. Il existe aujourd'hui beaucoup d'idées et de propositions concrètes qui vont dans ce

bon sens que nous sommes nombreux à attendre et à plébisciter, et je pense que c'est le rôle de la mairie de les coordonner, au nom de sa mission de service public qui se doit de valoriser notre volonté commune de préserver notre cadre de vie rural auquel nous sommes si attachés.

Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet de notre Communauté urbaine GPS&O. On a entendu souvent des critiques négatives qui révèlent surtout une posture systématique contre cette énorme structure. Bien sûr, comparée à l'échelle de notre petit village, la CU paraît effectivement énorme et loin de nos préoccupations villageoises. Pour autant, nous savons bien que la diminution orchestrée par l'État des ressources financières de toutes les collectivités territoriales nous amène à la nécessité de mutualiser les moyens pour survivre. Mais ce que tout un chacun ne sait pas forcément, c'est que la CU s'est structurée dès le départ sur une charte de solidarité. Cette solidarité a pour effet, en particulier, de créer un vase communicant permettant de répartir les contributions financières, ce qui conduit les plus grandes communes à mettre largement la main à la poche tandis que les petites communes comme Montalet se retrouvent plutôt bénéficiaires. Alors bien sûr nous saurions reboucher nous-mêmes les trous dans les rues du village bien plus rapidement qu'en passant par les services de la CU et ses prestataires, mais il faut bien reconnaître qu'organiser une structure communautaire d'environ 420 000 habitants, la plus grosse de France donc, formée de communes très diversifiées en taille et en besoins, est une affaire très compliquée qui demande du temps. Et justement, le temps ? La CU n'en a pas eu pour s'organiser dans tous les domaines de ses missions. Elle a dû à la fois s'organiser et faire en même temps, d'où des dysfonctionnements inévitables que tous s'efforcent d'identifier et de résoudre. Il faut bien comprendre que la CU est en capacité d'entreprendre des travaux de voirie que notre petite commune ne pourrait pas financer, même avec des subventions... Il faut donc juste accepter que les améliorations nécessaires dans les relations techniques commune / CU prennent du temps à la lumière des leçons tirées des

dysfonctionnements, et les nouveaux textes de lois prévoient plus de souplesse dans le transfert de certaines compétences, ce qui contribuera aux améliorations attendues.

Je tiens à signaler que la collaboration intelligente avec le service du droit des sols permet d'adapter les demandes d'autorisation d'urbanisme aux cas particuliers tout en respectant la loi. Si nous appliquions aveuglément et sans discernement les règles strictes du règlement d'urbanisme, ce qui serait le plus facile, certains permis de construire n'auraient pas été accordés ou seraient ajournés. Il ne s'agit pas de faire et laisser faire n'importe quoi, mais de savoir s'adapter à la réalité des lieux et des besoins tout en respectant les intérêts communs, et force est de constater que dans ce service du droit des sols de la CU, la rigueur est bien sûr de mise face à la loi, mais le dialogue est toujours ouvert avec la mairie ce qui nous permet de chercher ensemble les meilleures solutions. Alors s'il y a certains domaines sujets à discussions, je suis personnellement témoin que les équipes de la CU travaillent dur et fort pour apporter les meilleurs services possibles à tous ses habitants, malgré que les ressources financières réelles soient loin de celles qui étaient prévues pour son fonctionnement, ce qui rend les choses encore plus difficiles et plus longues à mettre en place.

Pour les dernières nouvelles, le conseil communautaire vient de voter l'approbation du PLUi ce jeudi, après un travail colossal auquel personne ne croyait au départ en 2016, pas même l'Etat ! Les étapes de ce PLUi ont permis une réelle concertation et nombre de remarques des habitants et des municipalités ont été prises en compte, ce que je tiens personnellement à saluer pour y avoir activement participé.

Je désire finir mes propos par des remerciements :

- Remerciements à nos agents communaux que j'ai cités au début, pour leur fidélité et leur dévouement exemplaire,
- Remerciements aux membres du conseil municipal, parce que le travail d'équipe que nous avons mené ensemble est le seul qui soit efficace, et d'autant plus que l'année 2019 était un véritable challenge comme vous le savez. Le maire

n'est rien sans son équipe, je tiens à le dire haut et fort, et à vous remercier, chers amis conseillers...

- Remerciements particuliers à Maël WOTIN, mon adjoint, délégué aux affaires scolaires et périscolaires et à d'autres missions, qui s'investit sans compter et fait preuve d'une remarquable réactivité pour gérer en temps réel tous les problèmes relevant de ses compétences. J'ai conscience d'avoir beaucoup de chance de travailler avec lui, une chance rare, et un réel plaisir quotidien...
- Remerciements aux enseignantes de notre école : Mme Claire Maignan et Mme Emmanuelle LEFLEM, qui animent cette école que d'autres nous envient,
- Remerciements à l'APE pour ses nombreuses initiatives, son dynamisme constant au service du bien-être des enfants du village.
- Remerciements à Stéphane BOUTIN pour son projet participatif d'aménagement de la parcelle 139 située à la sortie nord du village et appelée à devenir un jardin forêt – je vous invite chaudement à aller voir sur place... Remerciements à tous les bénévoles qui participent activement à ce projet dans le cadre des « samedis brico » organisés par Maël WOTIN que je tiens à remercier une nouvelle fois.
- Remerciements à la commune de Jambville, son maire, Jean-Marie RIPART ici présent et son équipe pour leur aide amicale et généreuse toujours disponible. D'ailleurs, je ne pourrai malheureusement pas assister à la cérémonie des vœux de Jambville dimanche prochain, à mon grand regret, car les signes d'amitié envers Montalet sont omniprésents et notre présence est le minimum que nous puissions faire pour manifester notre amitié.
- Remerciements et surtout hommage à Claire et Ivan BOVÉ, jeunes montalboisiens qui par leur pratique de l'aviron au plus haut niveau, sont titrés au niveau national, international et mondial. Félicitations, fierté et encouragements de notre part à tous !

Très solennellement je ne veux pas terminer sans rendre hommage à mon prédécesseur, Michel HANON qui mérite que nous retenions l'enthousiasme et l'énergie qu'il a consacrés à notre commune au fil de la quinzaine d'années de ses mandats successifs.

Avant de clore cette cérémonie, j'appelle Mme Cécile LEONARD pour lui remettre la Médaille d'honneur du travail en argent, pour 20 ans de travail dans la même société.

Voilà, cette réunion est l'occasion de nous rencontrer, passer un moment convivial ensemble, et c'est pourquoi j'ai sollicité les bonnes volontés prêtes à y contribuer en partageant leurs talents culinaires, et je suis ravi de cette participation collective. Je remercie très sincèrement celles et ceux qui ont mis la main « à la pâte » au sens propre du terme.

J'ajoute que par sa convivialité participative, ce buffet ne coûte pas un euro à la trésorerie de la commune...

Je vous remercie de votre attention et vous invite à partager ce moment d'échange autour d'un verre amical. Je souhaite à notre village une belle et heureuse année 2020, et bien sûr, à chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'à vos proches l'accomplissement de vos vœux les plus chers et une excellente santé.

Merci à vous tous...

Philippe PERNETTE  
Maire de Montalet le Bois